

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 16 février 2012

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. ALMEIDA et Mlle MASLOUHI

Convocation envoyée le 9 février 2012

Publié le 17 février 2012

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participant au vote : 62

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 9

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE
M. Pierre PRIBETICH	M. Didier MARTIN	M. Philippe CARBONNEL
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER
M. Gilbert MENUT	M. André GERVAIS	M. Louis LAURENT
Mme Colette POPARD	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Rémi DETANG	M. Christophe BERTHIER	Mme Christine MASSU
M. Jean-Patrick MASSON	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. José ALMEIDA	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Claude PICARD
M. François DESEILLE	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Patrick CHAPUIS	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Michel JULIEN	Mme Elizabeth REVEL	M. Philippe GUYARD
Mme Marie-Françoise PETEL	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Gérard DUPIRE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Gilles MATHEY
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	Mme Françoise EHRE
M. François-André ALLAERT	M. Mohammed IZIMER	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Jean-Claude DOUHAÏT	Mme Hélène ROY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Myriam BERNARD	M. Murat BAYAM
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Norbert CHEVIGNY
M. Patrick MOREAU		Mme Noëlle CABBILLARD.

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
M. Alain MILLOT	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Benoît BORDAT	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Gérard DUPIRE
Mme Françoise TENENBAUM	M. Franck MELOTTE pouvoir à M. Alain LINGER
Mlle Nathalie KOENDERS	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Christine MASSU
M. Jean-Yves PIAN	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
M. Lucien BRENOT	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
M. Michel ROTGER	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
Mme Claude DARCIAUX	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY.
M. Rémi DELATTE	
M. Gilles TRAHARD	

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME
Subvention 2012 à la Maison de la Justice et du Droit (MJD)

La Maison de la Justice et du Droit a ouvert ses portes en avril 2004 sur la Ville de Chenôve dans le quartier du Mail. Cet équipement au rayonnement d'agglomération accueille à la fois des services du Ministère de la Justice, mais aussi des permanences d'avocats et d'huissiers, ainsi que des associations dont l'ADAVIP, le CIDFF, l'ADIL et Solidarités Femmes.

Le rapport d'activité 2011 fait état d'une fréquentation en hausse par rapport à 2010 avec au titre :

- de l'accès aux droits : 1 796 personnes reçues et 4 257 interventions conduites ;
- des contrôles judiciaires : 272 ont été conduits ;
- du conciliateur de justice : 473 personnes reçues avec 272 dossiers clôturés ;
- de la médiation familiale : 26 personnes reçues (un axe en fort développement en l'espace de deux ans) ;
- du défenseur des droits : 161 personnes reçues pour 129 affaires ;
- de l'aide aux victimes : 122 personnes reçues ;
- 75 % des personnes qui ont pris attache auprès de la Maison de la Justice et du Droit sont originaires du Grand Dijon.

De même, afin d'améliorer l'information sur cet équipement d'agglomération, un travail de communication renforcé a été conduit en fin d'année via des articles dans la presse et l'envoi en début d'année de plaquettes d'information.

Une convention relative à cette Maison de la Justice et du Droit a été établie entre tous les partenaires, dont la Communauté d'agglomération et la commune de Chenôve, afin de définir les missions mais aussi les modalités de fonctionnement de cet équipement.

Les personnels nécessaires au fonctionnement relèvent du Ministère de la Justice, la commune assurant quant à elle la prise en charge des coûts de fonctionnement matériels (fluides, etc.).

Conformément aux années précédentes, un bilan financier a été établi à hauteur d'une participation financière de 50 % du Grand Dijon sur un budget pour 2011 de 22 157,39 €.

Par conséquent, il est proposé que la Communauté d'agglomération apporte un soutien à la Ville de Chenôve en lui attribuant un fonds de concours de **11 078,69 €**.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'approuver** l'attribution de 11 078,69 € à la Ville de Chenôve au titre du fonctionnement de la Maison de la Justice et du Droit ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à mandater ce concours financier ;
- **de prélever** les crédits nécessaires sur la ligne budgétaire ouverte dans le budget primitif 2012.